

STRATEGIE D'ACTION DE LA CSCI SUR L'IMPACT DU COVID 19 EN CÔTE D'IVOIRE

I. Contexte

Le monde entier est confronté à la pandémie du Covid 19. En effet, plus de 200 pays sont frappés par cette crise sanitaire. En Afrique, le Commissaire Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la CEDEAO (CAERE) a rappelé que le premier cas de Covid-19 a été détecté en Afrique de l'Ouest le 27 février 2020 à Lagos pour atteindre 4812 cas confirmés dont 152 décès à la date du 30 mars 2020 au soir. Il a également fait cas des premiers impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tant au niveau des consommateurs (hausse des prix des denrées de 1^{ère} nécessité, faible accès aux vivres des personnes vulnérables), que des producteurs agricoles (chute drastique de la commercialisation des produits maraichers et fruitiers périssables, renchérissement du transport, difficile accès aux semences, engrais, produits phyto, raréfaction et cherté de main d'œuvre agricole). Les acteurs des chaînes d'approvisionnement alimentaire dans les pays et entre les pays sont également concernés.

Le Directeur Général de l'organisation mondiale de la santé (OMS) a d'ailleurs appelé l'attention de la Communauté internationale sur l'impérieuse nécessité de se mobiliser et d'agir davantage en Afrique eu égard à la vulnérabilités plus fortes de ces pays [EL1].

Ainsi, des mesures ont été prises dans tous les pays et elles portent entre autres sur : le confinement partiel ou intégral des populations, la limitation de la mobilité des personnes, la fermeture des frontières, la fermeture des marchés urbains, périurbains et ruraux qui structurent la relation entre l'offre et la demande. [EL2]

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire en particulier, de la période du 11 mars au 16 juin 2020, elle a enregistré 5679 cas confirmés, dont 2637 guéris et 46 décès, selon les chiffres officiels du gouvernement. Le Conseil National de Sécurité réuni a pris d'importantes mesures. Dans le même élan, le 23 mars 2020, le Président de la République, dans son adresse à la nation, a annoncé des mesures supplémentaires, renforçant ainsi les dispositions précédemment prises, notamment un couvre-feu national [EL3] et l'état d'urgence ont été décrétés à compter de cette date. A cette occasion, il a lancé un appel à toutes les forces vives de la nation y compris la société civile, pour leur implication effective dans la lutte contre cet ennemi commun. En outre, il a exhorté la population à la discipline au respect des mesures édictées par le gouvernement et l'OMS.

Consciente de la gravité de la situation et soucieuse de jouer sa partition, la Convention de la Société Civile Ivoirienne s'appuyant sur son Plan Stratégique 2019-2020 intitulé « **Renforcer le Pouvoir citoyen de la société civile** » a élaboré, en collaboration avec la Fédération Nationale des ONG de Santé de Côte d'Ivoire (FENOSCI), une stratégie d'actions communes contre le Covid 19, en vue de « **Contribuer à la lutte contre la propagation et les impacts de la pandémie et de veiller à la mise en œuvre des mesures arrêtées par le gouvernement.** »

Cette action qui s'étend sur une période de 3 mois couvrira au moins 24 régions et districts du pays. Elle sera exécutée dans une parfaite coordination avec les Commissions thématiques et les Coordinations régionales de la CSCI.

III. Objectif général

L'objectif général est de contribuer à la lutte contre la propagation de la pandémie et de veiller à la mise en œuvre intelligente des mesures arrêtées par le gouvernement ivoirien.

III. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les capacités de 60 membres des OSC sur le COVID 19;
- Elaborer un plan de communication pour le changement de comportement durable ;
- Mener des actions spécifiques de sensibilisation dans les régions et districts du pays ;
- Réaliser des actions sociales et de solidarité ;
- Faire le monitoring de la mise en œuvre des mesures arrêtées par le gouvernement et remonter périodiquement des recommandations aux décideurs ;
- Faire une alerte précoce journalière.
- Organiser des débats radio ou télé
- Mener des actions de lobbying et de plaidoyer
- Produire un Livre blanc sur les initiatives de la société civile en matière de lutte contre la Covid-19

IV. Cible

Cible directe

Les autorités administratives et politiques

- ✓ Leaders communautaires et religieux
- ✓ Leaders d'associations ou groupements de femmes et de jeunes sans distinction de religion ou d'ethnie...)
- ✓ Commerçants des marchés
- ✓ Tenanciers des maquis ou restaurant ou tout lieu de rassemblement
- ✓ Les autorités décentralisées et les institutions de solidarités

Cible indirecte :

L'ensemble des populations des zones de couverture de la CSCI

V. Durée :

Cette action a une durée prévue de trois (03) mois. Elle pourrait être renouvelée au besoin

VI. Résultats attendus :

- Les capacités opérationnelles de Soixante (60) membres de la CSCI
- Trente et une (31) régions et les deux (02) districts de la Côte d'Ivoire bénéficient d'actions de sensibilisation
- Un monitoring des mesures prises par le gouvernement est réalisé
- L'alerte précoce et effective avec une communication régulière avec les décideurs

VII. Axes d'intervention

Axe1 : Renforcement de capacités

Axe2 : Communication pour le Changement de Comportement

Axe3 : Information et sensibilisation des populations

Axe4 : Monitoring des mesures prises par le gouvernement

Axe5 : Assistance et solidarité aux populations vulnérables

Axe6 : Etudes d'impacts socioéconomiques et environnementaux

VIII. EQUIPE DE GESTION ET DE MISE EN OEUVRE

- ✚ Un Comité de Coordination ;
- ✚ Une équipe de supervision ;
- ✚ Une cellule de communication ;
- ✚ Des coordinations régionales ;
- ✚ Des commissions thématiques ;
- ✚ Les points focaux départementaux ;
- ✚ Les points focaux communaux.